

Chers parents,

Les annonces faites par le Gouvernement jeudi 14 janvier viennent modifier les modalités avec lesquelles les élèves doivent être accueillis à l'école à compter du lundi 18 janvier. Voici donc les informations relatives à cette reprise. **Je vous demande de bien prendre connaissance de l'ensemble des points.**

1. Maintien du protocole sanitaire renforcé (version de novembre 2020)

Ceux d'entre vous qui le souhaitent peuvent le trouver en ligne en [cliquant ici](#).

Pour rappel, les grands principes sont les suivants :

- **Le maintien de la distanciation physique :**
 - *En maternelle :*
 - *Pas de distanciation physique particulière entre élèves d'une même classe.*
 - *Distanciation physique entre adultes et adultes/élèves*
 - *En élémentaires :*
 - *Organisation des salles de classe (espacement des bureaux, couloirs de circulation, limitation des déplacements des élèves, modalités pédagogiques revues, organisation matérielle, ...)*
 - *Organisation spécifiques des entrées, sorties et couloirs (circulation, porte-manteaux, rangs, ...)*
 - *Distanciation physique nécessaire, dès que possible d'1m, uniquement en intérieur (pour les élèves d'une même classe) ou partout (élèves de classes différentes, adultes et adultes/élèves)*
- **L'application des gestes barrière :**
 - *Lavages des mains réguliers et systématiques au cours de la journée (au savon ou au gel hydro-alcoolique sous surveillance d'un adulte)*
 - *Port du masque par tous les personnels et par les élèves (du CP au CM2)*
 - *Ventilation régulière des locaux*
- **La limitation du brassage des élèves :**
 - *Horaires de récréation échelonnés ou zones de cour délimitées*
 - *Stabilité des groupes d'élèves, qui se croisent le moins possible*
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :**
 - *Salle de classe dédiée à chaque groupe*
 - *Nettoyage des locaux et désinfection des points de contact plusieurs fois par jour*
 - *Désinfection du matériel commun en fin de journée ou mise en « 24haine ».*
- **La formation, l'information et la communication :**
 - *Formation au protocole suivie par les personnels*
 - *Temps d'accueil pour les élèves avec formation aux gestes barrière*
 - *Accompagnement psychologique possible des élèves, des familles et des personnels*
 - *Circulaires régulières aux familles et mise à disposition de ressources*

- **Du côté des parents**, le protocole sanitaire précise :

- Votre implication dans l'appropriation des gestes barrière est essentielle dans l'accompagnement de votre enfant.
- **Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.** De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent l'établissement.
- Aussi, **les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**
- **Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, en précisant le cas échéant si un variant a été détecté, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire. Dans l'hypothèse où un variant sud-africain ou brésilien serait détecté dans le foyer de l'élève, il est également essentiel que les parents inforiment immédiatement l'école**
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque (y compris en extérieur) et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

- **Masques et visières :**

- En maternelles : masques interdits pour les élèves de PS, MS et GS.
 - En élémentaires (du CP au CM2) : masques « grand public » **catégorie 1** obligatoires. Prévoir un masque propre ou neuf pour chaque demi-journée. Prévoir une pochette pour stocker le masque propre et un sachet pour stocker le masque réutilisable sale (le cas échéant). Attention de fournir à vos enfants de masques qui ne cassent pas et qui sont adaptés à leur taille (certains glissent, tombent ou ne couvrent pas bien le visage)
 - **Le port du masque par les adultes (ou enfant de plus de 6 ans) venant chercher ou accompagner leur enfant au portail est obligatoire aux abords et à l'intérieur de l'établissement.**
- **En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève (au cours du temps scolaire) :**
- L'élève sera isolé dans une pièce dédiée, sous surveillance d'un adulte. Les parents devront sans délai venir le récupérer et prendre un avis médical avant retour possible dans l'établissement (une attestation sur l'honneur vous sera demandée).
 - En cas de test positif, les personnels et les familles des élèves ayant été en contact avec l'élève concerné seront si nécessaire contactés par l'établissement.
- **Le non-respect de ces précautions nécessaires et non négociables pourrait entraîner la non-admission de l'élève à l'école pour la suite de la période indiquée.**

- **Nouveauté / Recherche des cas contacts, y compris en maternelles :**

En raison de l'émergence de variants et à la demande des autorités sanitaires, les règles d'identification des contacts à risque ont évolué.

- Désormais, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves en école maternelle conduit à identifier comme contacts à risque tous les élèves de la même classe.
- A l'école élémentaire, ce sont désormais les mêmes règles qui s'appliquent que dans le second degré, avec une recherche des contacts à risque dès le premier cas confirmé. De plus, un test négatif sera désormais attendu pour les élèves de l'école élémentaire identifiés comme contact à risque afin de permettre un retour à l'école.

Le détail de la conduite que nous tiendrons en fonction de la situation est disponible [ici](#).

- **Tests salivaires organisés dans les écoles : qu'en est-il ?**

Comme précisé [ici](#), « Lorsque les autorités sanitaires le décident, des tests peuvent être proposés [...] aux élèves à partir de 6 ans après autorisation parentale notamment dans le cadre de la stratégie de maîtrise de la circulation des variants SARS-Covid2. »

- **Pistes pour accompagner son enfant s'il présente du stress ou des signes de détresse psychologique :**

➔ <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID277/comment-reperer-des-symptomes-de-stress-ou-de-detre-psycho-logic-que-chez-mon-enfant>

2. Organisation de la vie scolaire

➤ **Secrétariat**

Agnès **BOUCHARD**, secrétaire, continue d'être joignable par téléphone (04 78 57 09 49) ou mail (ecolejda.craponne@gmail.com). Du fait de l'absence exceptionnelle d'Agnès BOUCHARD, le secrétariat sera fermé du lundi 22 au jeudi 25/2 (inclus). Je consulterai aussi régulièrement que possible la messagerie et le répondeur mais ne serai probablement en mesure que de traiter que les messages les plus urgents.

➤ **Horaires (pour les 2 sites) :**

- 8h00-8h20 : Accueil des élèves directement dans les salles de classe en maternelles, sur la cour en élémentaires.
- 8h30 : Début des activités de la matinée en élémentaires
- 8h40 : Début des activités de la matinée en maternelles
- 11h45 à 11h50 (maternelles) ou 12h00 à 12h05 (élémentaires) : Fin de matinée et sortie par des élèves externes.
- 13h30-13h45 (maternelles) ou 13h45-14h00 (élémentaires) : Accueil des élèves dans leur classe (maternelles) ou sur la cour (élémentaires)
- A partir de 16h40 (maternelles + CE2) : Départ des élèves
- A partir de 16h45 (CE1) : Départ des élèves
- A partir de 16h50 (CP) : Départ des élèves
- 17h00 : Départ des élèves inscrits avec l'IFAC (si le dossier est complet)

Merci de veiller au strict respect de ces horaires.

➤ **Lieux d'arrivée/sortie**

Entrées : elles se feront toujours par le portail principal de chaque site. Sauf exception, les parents ne pourront pas rentrer dans le bâtiment.

- En PS, MS, GS, les enfants seront confiés dans le hall aux ASEM qui les guideront vers la classe.
- En élémentaires : pas de changement : entrée par le portail principal. Avant 8h20, les élèves se rendent dans la cour ; après : dans les classes.

Sorties : lieux différents selon les classes concernées

- Maternelles : pas de changement
- CP, CE1 et CE2 : Portail principal (sortie échelonnée)
- CM1 et CM2 : Portail du parking du personnel (entrées et sorties des véhicules interdites de 16h35 à 16h55)

➤ **Cantine**

Des consignes nouvelles ont été données. Les services municipaux vous communiqueront, le cas échéant, les informations nécessaires. N'oubliez pas d'inscrire votre enfant à temps (les délais à prendre en compte sont toujours d'actualité).

➤ **IFAC (accueil périscolaire du soir et mercredi)**

L'accueil de loisirs proposé par l'IFAC le mercredi se poursuit.

De même, **l'accueil périscolaire du soir reste possible** pour les personnes ayant bien complété le dossier en début d'année.

Comme d'habitude : départ des sites à 17h00 ; accueil possible jusqu'à 18h45.

Pour contacter l'IFAC : Mélanie TANT ; melanie.tant@utce.ifac.asso.fr ; 04 81 76 05 84 ; 06 58 98 39 80

➤ **Etude dirigée**

L'étude dirigée continue de se tenir. En interne, l'organisation sera adaptée pour permettre le respect du protocole.

➤ **Correspondance école/famille**

Le cahier de correspondance reste le support privilégié de la communication école/famille.

Chaque enseignante vous indiquera si elle vous propose ou non la communication par mail.

3. Continuité pédagogique

Si un élève doit être absent pour une durée d'au moins une semaine (par exemple : cas contact à risque ou COVID+), nous pourrons lui proposer un accompagnement à distance. Signalez-vous à Agnès BOUCHARD, secrétaire. Il est assuré par Céline DELOIRE.

En cas d'absence de 2 ou 3 jours (liée à la situation sanitaire), les travaux essentiels de l'élève pourront vous être envoyés par mail. Faites-en la demande à Agnès BOUCHARD, secrétaire.

4. Sécurité aux abords de l'établissement (VIGIPIRATE)



Nous sommes continus d'être tous appelés à la plus grande vigilance.

- ➔ **Merci de ne pas rester stationner devant le portail de l'école avant et après la sortie des élèves. Vous pouvez pour cela échelonner votre arrivée sur la plage horaire de sortie.**

5. Autres points

- **Le Justificatif de Déplacement Scolaire** (indispensable pour accompagner et venir récupérer votre enfant sur les heures de couvre-feu) **est disponible (en version numérique ou papier) à la demande au secrétariat. Pensez également à le transmettre aux autres personnes venant chercher votre enfant.**
- **Pour les maternelles, les séances de motricité se tiendront comme avant. Pour les élémentaires, les séances d'EPS en intérieur (gymnases) sont suspendues. Quand la météo le permettra, les séances auront lieu en extérieur.**

Nous vous remercions pour votre implication dans la mise en œuvre des nombreux points de cette nouvelle organisation scolaire.

Soyez assurés de notre implication pour permettre d'accueillir tous les élèves à l'école dans les meilleures conditions.

Bien cordialement,

Jean LE BORGNE, chef d'établissement